

Communiqué de presse

Le 3 juin 2019

LE PASS + HAUTS-DE-SEINE

Les collégiens peuvent s'inscrire au dispositif départemental dès ce lundi 3 juin



Depuis 2005, le Département propose à tous les collégiens le Pass + Hauts-de-Seine. Permettant l'accès au restaurant scolaire pour les 66 collèges en délégation de service public (DSP), il évolue chaque année et propose davantage de services aux élèves domiciliés ou scolarisés dans le Département et aux jeunes de 12 à 16 ans inscrits dans les établissements spécialisés. Désormais équipé d'une carte à puce, Pass + suit les élèves durant toute leur scolarité dans les collèges des Hauts-de-Seine. Les jeunes la gardent d'une année sur l'autre. Chaque nouvel élève inscrit au Pass + Hauts-de-Seine recevra une carte collégien en septembre prochain.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les familles peuvent s'inscrire au dispositif Pass + Hauts-de-Seine jusqu'au 29 février 2020 sur passplus.hauts-de-seine.fr, avec des interfaces plus ergonomiques et un parcours utilisateur simplifié. Les familles disposeront désormais dans leur compte Pass + d'un tableau de bord par enfant leur permettant de suivre, d'une part, l'avancement de leur dossier et d'autre part, l'état de leurs droits pour chaque enfant.

L'offre culturelle et sportive continue à s'étoffer puisque 48 nouveaux organismes se sont affiliés au dispositif, portant à 1 218 le nombre total d'organismes affiliés au Pass +. Ce pass accompagne le collégien tout au long de sa scolarité dans l'établissement, il fédère ainsi l'ensemble de l'offre numérique éducative du Département envers les collégiens.

Ce dispositif sera étendu aux Yvelines à partir de la rentrée 2020, pour l'ensemble des collégiens.

Les avantages de Pass + Hauts-de-Seine :

- **Une carte à puce**, véritable carte d'identité de l'élève pendant toute sa scolarité au collège. Elle est le badge d'accès au restaurant scolaire pour les 66 collèges en délégation de service public (DSP),
- **Deux porte-monnaie électroniques valorisés à hauteur de 80 € pour les élèves non boursiers et 100 € pour les élèves boursiers**, pour la pratique d'activités culturelles et sportives. Les familles décident elles-mêmes de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport,
- **Un soutien scolaire en ligne totalement gratuit** de la 6^e à la 3^e. Les élèves ont à leur disposition 4 000 cours vidéo, 20 000 fiches de cours, 100 000 exercices interactifs, 700 illustrations animées et 2 500 sujets corrigés,
- **Des bons plans proposés par le Département** sous la forme d'invitations ou de réductions pour des événements sportifs ou culturels, pour favoriser l'accès aux structures départementales (Musée du Domaine départemental de Sceaux, Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups-Maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry, Musée départemental Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt) et des partenaires.

Les chiffres clés de l'année 2018-2019 :

- > **57 666 bénéficiaires en 2018/2019** parmi les 75 500 collégiens des Hauts-de-Seine, 24 317 élèves et 932 commensaux se sont inscrits à la restauration scolaire via le Pass +,
- > **1 170 organismes sportifs et culturels** affiliés au Pass +,
- > **1,84 millions investis par le Département des Hauts-de-Seine** pour la pratique d'activités sportives et culturelles des collégiens,
- > **2 254 élèves boursiers** ont bénéficié du Pass + Hauts-de-Seine sur les **11 980 élèves boursiers du département**, soit 18,8% des collégiens concernés (public et privé),
- > **5 582 collégiens** ont utilisé leurs deux porte-monnaie électroniques,
- > Près de **20 000 élèves et 1 000 enseignants** ont utilisé le service de soutien scolaire en ligne en 2018/2019.

Contact presse

Marion DEBAIN

Tél. : 01 47 29 36 69

mdebain@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr